

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 4 DU MOIS D'AVRIL, À VINGT HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 31 MARS 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËLLE MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir à Véronique CAILLEAUD
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				Pouvoir à Mme LELOT Christine
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	2

D2025_04_04_02_014

AFFECTATION DES RÉSULTATS (LOTISSEMENT DES OUCHES ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



VU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU le compte financier unique pour le budget principal de la commune, et ses annexes,

VU les 3 premiers alinéas de l'article L. 2311-5 du CGCT : Après constatation du résultat de fonctionnement ; l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement,

« Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT les résultats ci-dessous :

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les résultats à reporter au budget primitif 2025 du budget principal, et ses annexes, après avoir déterminé pour chaque budget le besoin de couverture de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser 2024

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

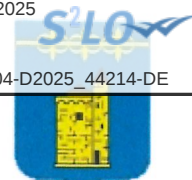
Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



BUDGET PRINCIPAL	
Reports :	
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	+ 63 055,09
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	+ 395 831,03
Soldes d'exécution :	
001 Déficit de la section d'investissement	- 80 228,93
002 Excédent de la section de fonctionnement	+ 150 123,27
Restes à réaliser (section d'investissement) :	
En dépenses	- 6 994,02
En recettes	+ 24 965,75
Besoin nette de la section d'investissement	0
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	+ 545 954,30
Déficit d'investissement reporté (D001)	- 17 173,84

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Reports :	
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	+ 35 508,87
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	+ 58 764,13
Soldes d'exécution :	
001 Excédent de la section d'investissement	+ 5 067,81
002 Excédent de la section de fonctionnement	+ 39 975,43
Restes à réaliser (section d'investissement) :	
En dépenses	0
En recettes	0
Besoin nette de la section d'investissement	0
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	+ 98 739,56
Excédent d'investissement reporté (R001)	+ 40 576,68

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

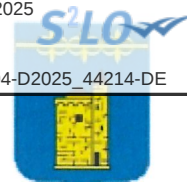
Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



BUDGET LOTISSEMENT	
Reports :	
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	+ 20288,74
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	+ 22 007,14
Soldes d'exécution :	
001 Excédent de la section d'investissement	+ 9 986,77
002 Excédent de la section de fonctionnement	+ 5 318,54
Restes à réaliser (section d'investissement) :	
En dépenses	0
En recettes	0
Besoin nette de la section d'investissement	0
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	+ 27 325,68
Excédent d'investissement reporté (R001)	+ 30 275,51

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250404-D2025_44214-DE



PROPOSITION DU MAIRE

DÉCIDE :

De reporter les résultats comme énoncés ci-dessus

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	2	12	0	12	12	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 15/04/2025



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 18/04/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075